

## FAITS EN BREF

### Services correctionnels communautaires

**Au Canada, la plupart des délinquants sous responsabilité fédérale ne purgent qu'une partie de leur peine en établissement. Ils purgent l'autre partie dans la collectivité, où ils sont soumis à certaines conditions et surveillés par des agents de libération conditionnelle.**

Les services correctionnels communautaires doivent :

- remettre graduellement en liberté les délinquants;
- s'assurer que les délinquants ne mettent personne en danger;
- aider les délinquants à s'adapter à la vie dans la collectivité.

Ces services sont essentiels, car les délinquants ont plus de chances de devenir des citoyens respectueux des lois s'ils participent à un programme graduel de mise en liberté surveillée.

#### Établissements résidentiels communautaires

- Centres correctionnels communautaires;
- Établissements résidentiels communautaires;
- Foyers et placements en maison privée;
- Appartements satellites ou supervisés.

Ces établissements :

- représentent une solution de rechange efficace aux formes classiques d'incarcération;
- font le pont entre l'établissement et la collectivité pour favoriser la réussite de la réinsertion sociale des délinquants;
- offrent une solution d'hébergement pour les délinquants bénéficiant d'une permission de sortir sans escorte, d'une semi-liberté, d'une libération conditionnelle totale, d'un placement à l'extérieur ou d'une libération d'office, ainsi que pour les délinquants faisant l'objet d'une ordonnance de surveillance de longue durée;
- proposent des programmes aux résidents dans des domaines comme la préparation à la vie active, la toxicomanie ainsi que le counseling en emploi et en cas de crise.

#### Les services correctionnels communautaires en chiffres

Au cours de l'exercice 2017-2018, le SCC a surveillé en moyenne 9 045 délinquants mis en liberté sous condition dans la collectivité (semi-liberté, libération conditionnelle totale, libération d'office, ordonnance de surveillance de longue durée).

Au cours de cette période, 8 363 délinquants et 682 délinquantes ont été surveillés par le SCC.

Au Canada, on dénombre :

- 8 districts de services correctionnels communautaires;
- 32 bureaux sectoriels de libération conditionnelle;
- 92 bureaux de libération conditionnelle;
- 14 centres correctionnels communautaires;
- Environ 700 agents de libération conditionnelle œuvrant dans la collectivité;

Au cours des cinq dernières années :

- le nombre moyen de délinquants en liberté sous condition surveillés par le SCC est passé de 7 706 en 2012-2013 à 9 045 en 2017-2018, ce qui représente une augmentation de 17,4 %;
- le nombre moyen de délinquants en semi-liberté surveillés est passé de 1 243 à 1 639, ce qui représente une hausse de 31,9 %;
- le nombre moyen de délinquants en libération conditionnelle totale surveillés est passé de 3 288 à 4 065, ce qui représente une hausse de 23,6 %;
- le nombre moyen de délinquants en libération d'office surveillés est passé de 2 857 à 2 911, ce qui représente une hausse de 1,9 %;
- le nombre moyen de délinquants surveillés faisant l'objet d'une ordonnance de surveillance de longue durée est passé de 317 à 431, ce qui représente une hausse de 36 %.

#### Renseignements supplémentaires

Pour en savoir plus sur les services correctionnels communautaires, consultez le <http://www.csc-scc.gc.ca/liberation-conditionnelle/index-fra.shtml>.

Mis à jour en janvier 2018